



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



6 décembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le six décembre deux-mille-vingt-deux (6 décembre 2022) à dix-huit heures trente (18 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MMES les conseillères : Noémie Biardeau
Annick Laviolette
Isabelle Laramée
Julie Marchildon
MM le conseiller : Nicolas Bottreau

Est absente : Mme la mairesse Vicki Emard

Sous la présidence du maire suppléant, M. Vincent Normandeau. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, greffière-trésorière et directrice générale.

La greffière-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 1^{er} décembre 2022.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière, le maire suppléant déclare la séance ouverte. Il est 18 h 30.

2. RÉS. 326.12.2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
6 DÉCEMBRE 2022
À 18 H 30**

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Administration, finances et ressources humaines;**
 - 3.1 Dépôt du projet de règlement numéro 2022-377 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2023;
- 4. Période de questions;**
- 5. Levée de la séance**

Adoptée



3.1 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-377 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement numéro 2022-377 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2023 est déposé au conseil par la conseillère Noémie Biardeau.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent.

5. RÉS. 327.12.2022 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Julie Marchildon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 18 h 43.

Adoptée

Vincent Normandéau
Maire suppléant

Claire Coulombe
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Vincent Normandéau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent Normandéau
Maire suppléant